

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2022 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 58

Le 23 juin 2022 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 15 juin 2022

Secrétaire de séance : Serge BAL

Présents :

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Pascal REVERT
Artemare	ROUX Isabelle	
Arrière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	GONDARD Olivier	Pouvoir à Dimitri LAHUERTA
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	Pouvoir à Charlotte DEMENTHON
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	Pouvoir à Francine MARTINAT
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	Pouvoir à Pauline GODET
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	Pouvoir à Céline LE CERF

Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	Pouvoir à Henri SOUDAN
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	Pouvoir à Annie MEURIAU
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Isabelle PARMENTIER
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	Suppléant Guy BARBIER
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossilon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	Pouvoir à Pauline GODET

Excusés

Belley	CHEVAT Jacques
La Burbanche	MARIÉ Patrick
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Ambléon	BIONDA Annie
Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	DA COSTA Angélica
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Michel Charles RIERA arrive à 19h00 et prend part au vote de la délibération n° 8.
Dimitri LAHUERTA s'absente de 19h36 à 19h40 et ne prend pas au vote de la délibération n° 12.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2022.
 - Information des vice-présidents
1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance
 2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 6 avril et le 14 juin 2022
 3. **Délibération :** Désignation des représentants de la CCBS à la CDAC
 4. **Délibération :** Désignation des représentants de la CCBS à la SEMA
 5. **Délibération :** Convention de sponsoring avec l'Association Tour du Valromey Organisation
 6. **Délibération :** Demande de subvention pour l'aménagement de l'accès au hameau d'Aignoz à Ceyzérieu
 7. **Délibération :** Demande de subvention pour la signalisation de la ViaRhôna
 8. **Délibération :** Demande de subvention pour la réalisation d'un siège communautaire
 9. **Délibération :** Conventions avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de parcelles dans la ZA de Murs et Gelignieux
 10. **Délibération :** Modification de la grille tarifaire 2022
 11. **Délibération :** Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers (Service TRIMAX)
 12. **Délibération :** Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
 13. **Délibération :** Adoption du Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau du bassin versant du Sérán
 14. **Délibération :** Répartition de la subvention politique de la ville aux partenaires retenus
 15. **Délibération :** Convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec Ecofinance
 16. **Délibération :** Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées de 2014 à mars 2022
 17. **Délibération :** Remboursement des heures de voirie au titre de l'année 2021
 18. **Délibération :** Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives sur les exercices 2014 et suivants
 19. **Délibération :** Modification du tableau des emplois
 20. **Délibération :** Composition du Comité Social Territorial

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance à 18h40, remercie la commune de Culoz pour la réception du conseil communautaire et la presse pour sa présence.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- **Information des vice-présidents.**

o **Centre aquatique :**

Thierry VERGAIN présente un planning actualisé :

- Consultation des entreprises en cours.
- 8 juillet 2022 : Date limite de remise des offres par les entreprises.
 - o 4 lots en MAPA (négociables) et 15 lots en consultation standard.
- 5 août 2022 : Rapport d'analyse des offres.
- 2 septembre 2022 : CAO.
- 8 septembre 2022 : Information du conseil communautaire. Le coût réel de construction sera alors connu, et le conseil communautaire aura à se positionner si les coûts de construction ont fortement augmenté.
- 30 septembre 2022 : Notification des marchés.
- 14 novembre 2022 : Démarrage des travaux.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.**

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 14 avril 2022.**

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, Serge BAL comme secrétaire de séance.**

2. Délibération : Informations sur les décisions prises.

Par sa délibération n° 2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 6 avril et le 14 juin 2022.

- **Bureau exécutif :**

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
25/04	Adhésion 2022 à la fédération nationale des SCOT	Adhésion de 373 €	2022-132
25/04	Adhésion 2022 au CAUE de l'Ain	Adhésion de 3 505,70 €	2022-133
25/04	Convention avec la communauté de communes Usse et Rhône pour le projet de valorisation du Massif du Grand Colombier	Plan de financement prévisionnel : Département : 18 000 € CC Usse et Rhône : 6 000 € CCBS : 6 000 €	2022-127
25/04	Convention avec le CAUE de l'Ain pour le projet de valorisation du Massif du Grand Colombier	Mission d'accompagnement à hauteur de 6 300 €	2022-126
25/04	Demande de subvention relatives aux études paysagères et de programmation pour le projet de valorisation du Massif du Grand Colombier	Demande de subvention auprès du Département de 18 000 € (60% du plan de financement)	2022-125
25/04	Dépôt de demandes d'autorisation de travaux dans le cadre du déploiement de la signalétique d'information locale	Communes concernées : Artemare, Belley, Cheignieu La Balme, Groslée Saint Benoît, Izieu, Saint Germain les Paroisses, Talissieu, Virieu le Grand	2022-123
25/04	Convention d'occupation temporaire du domaine public au Port de Virignin pour des activités de petite restauration	L'Ain Ch'tite Fringale Du 07/05 au 30/09/22 (mardi au dimanche) Redevance 250 €/mois + 100 € taxes Au Pizz'Truck Du 09/05 au 03/10/22 (le lundi) Redevance 242 € pour la période	2022-128

25/04	Convention d'occupation temporaire au lac de Virieu le Grand pour une activité de petite restauration	Sasu Holzer Du 07/05 au 30/09/22 Redevance 550 €	2022-129
25/04	Convention de mise à disposition de l'Outil DECLALOC' avec l'Office de tourisme Bugey-Sud Grand Colombier et les communes souhaitant bénéficier du service	Mise à disposition du service à titre gratuit auprès des communes du territoire.	2022-124
25/04	Signature de la Charte de l'accueil social inconditionnel de proximité avec le département de l'Ain	Les structures proposant le premier accueil social inconditionnel de proximité sont référencées sur le site internet des Solidarités du département de l'Ain (Maison France Services pour la CCBS).	2022-122
25/04	Demande de subvention au titre des actions réalisées pour les primo arrivants	Sollicite une subvention de 53 634 € auprès de l'Etat	2022-121
25/04	Demande de subvention à l'Etat au titre des actions réalisées pour le financement du poste d'ingénierie lié au contrat de ville porté par la CCBS	Aide sollicitée : 5 500 €	2022-130
25/04	Modification des conventions de mise à disposition de l'Espace Pluriel	Ajout d'une clause de reconduction tacite	2022-131
25/04	Signature d'un contrat de vente de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour la réfection de la toiture du boulodrome	Recette estimée à 8 500 €	2022-134
25/04	Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale avec la FFS01 (Sauveteurs secouristes Villibadois et de la Plaine)	A titre gratuit	2022-120
25/04	Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale avec la gendarmerie départementale et mobile de Belley et la communauté de brigades de Culoz	A titre gratuit	2022-114
25/04	Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale avec le SDIS 01	A titre gratuit	2022-110
25/04	Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale avec la Région pour le lycée professionnel du Bugey	A titre gratuit	2022-111
25/04	Convention de mise à disposition de la piscine intercommunale avec la Région pour le lycée général et technologique du Bugey	A titre gratuit	2022-112
30/05	Demande de subvention pour la réalisation de travaux de sécurisation de la ViaRhona	Budget prévisionnel 87 502 € Subventions sollicitées : Région (50%) : 43 751 € Département (30%) : 26 251 €	2022-189
30/05	Convention avec l'association du Cercle des nageurs de Bugey-Sud pour l'occupation de la piscine communautaire	A titre gratuit	2022-162
30/05	Convention avec la société Ecosystem pour l'enlèvement de petits appareils extincteurs dans les déchetteries	A titre gratuit	2022-163
30/05	Convention d'AMO avec le SIVOM du Valromey pour la réalisation d'études sur le plan d'eau de la Vendrolière à Haut Valromey	A titre gratuit	2022-164
30/05	Programme génération vélo : signature de la charte d'engagement et demande de subvention	Charte d'engagement dans le cadre de la politique mobilités. Cofinancements à solliciter à chaque action programmée.	2022-175
30/05	Convention de partenariat avec Bugey Développement et l'Afpa pour le Centre de développement des compétences Bugey-Sud	Renouvellement de l'accord pour 3 ans à titre gratuit	2022-178

- **Marchés publics, accords-cadres et avenants :**

Marché/avenant	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Marché 2022-00000000005-00	29/03/2022	Mission d'OPC dans le cadre de la construction d'un centre aquatique intercommunal à Belley	SINEQUANON 38130 Echirolles	79 802.00 €	2022-108

Convention 2022-060-EAU	04/04/2022	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations de service d'assainissement et d'eau potable	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	24 750.00 €	2022-113
Marché 2022-00000000006-00	24/04/2022	Travaux de réfection de l'éclairage du boulo-drome	A.T.M.E Deschamps 01300 Belley	45 450.00 €	2022-144
Marché 2022-00000000007-00	28/04/2022	Marché subséquent N°2 Accord cadre travaux de voiries	Groupement VINCENT TP (mandataire) / SOCATRA TP	222 600.00 €	2022-143
Marché 2022-00000000008-00	06/05/2022	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des 3 ouvrages d'art	VDI SARL Bourgoin - Jallieu (38300)	42 250.00 €	2022-160
Marché 2022-00000000009-00	16/05/2022	Travaux de confortement d'un mur de soutènement rue de la Doraille à Talissieu	GANTELET-GALABERTHIER Villeurbanne (69600)	93 346.00 €	2022-174
Avenant n° 4 au MS 51 à l'accord cadre 2017-1	29/04/2022	Création d'une voie verte reliant la ViaRhôna au centre-ville de Belley	Groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / DUMAS / FONTAINE / FAVIER	-151 135.60 €	2022-180
Marché 2022-000000010-00	23/05/2022	Transit des déchets réceptionnés sur le quai de transfert de la CCBS et traitement DIB/Encombrants	Groupement TRANS RF SAS/BIOVAL	2 047 200.00 €	2022-186
Marché 2022-000000011-00	09/06/2022	Plan et campagne de communication pour le transfert des compétences eau et assainissement à la CCBS	LIGNE OVALE 38300 Bourgoin-Jallieu	8 850.00 €	2022-192

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Environnement et Technique				
21/04	Gestion de l'amiante déposée dans les déchetteries par les particuliers	40 000,00 €	Trialp 73000 Chambéry	2022-135
21/04	Diagnostic d'arbres	1 932,00 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2022-136
21/04	Abattage d'un arbre	1 196,27,00 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2022-137
21/04	Sondes thermiques pour mesures en rivières	1 701,60 €	Prosensor 57865 Amanvillers	2022-138
21/04	Remplacement de l'alarme à la base d'aviron de Virignin	2 520,00 €	Algitel 73170 Yenne	2022-139
21/014	Station totale pour relevés topographiques	10 172,52 €	Topocenter 69740 Genas	2022-141
22/04	Curage des fossés sur la commune d'Arvière en Valromey	1 470,00 €	Florian Meuriau TP 01260 Arvière en Valromey	2022-146
02/05	Formation ARCGisPro	1 374,00 €	Esri France 92195 Meudon	2022-150
02/05	Elagage sur la commune de Magnieu	2 520,00 €	AgriDéfis 01260 Valromey sur Séran	2022-151
02/05	Travaux de pose de CSE sur les communes de Brégnier Cordon et Murs Gélignieux	7 080,00 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2022-152
05/05	Impression et distribution d'un courrier d'information EAP/ASS	2 940,00 €	La Poste 69305 Lyon	2022-154
05/05	GPS avec tablette pour relevés topographiques	19 989,72 €	Topocenter 69740 Genas	2022-157
06/05	Extraction des dossiers de facturation AEP/ASS	1 920,00 €	Odysée 19360 Malemort	2022-165

11/05	Formation gestion d'une database	1 374,00 €	Esri France 92195 Meudon	2022-168
11/05	Matériel de prévention déchets pour animations scolaires	1 480,00 €	Le Savoir Ma Muse Sarl Paragigm 37170 Castelnau Le Lez	2022-169
11/05	6 barrières pour la déchetterie de Belley	2 672,88 €	Espacs Automatisme 26390 Hauterives	2022-170
11/05	Fabrication d'un abri à la déchetterie de Belley	10 871,21 €	Serrurerie Ferronnerie Mollex 01300 Belley	2022-171
12/05	Reprise d'étanchéité sur le bâtiment de l'office du tourisme	3 564,00 €	Soprema 69744 Genas	2022-172
12/05	Système d'audioconférence	21 317,40 €	Avantage 69500 Bron	2022-173
16/05	Elagage voies communales d'Arboys en Bugey	4 180,80 €	Sarl Rabatel 38111 Montagnieu	2022-176
17/05	Entretien des toitures des garages au 34 grande rue	1 020,00 €	Soprema 69744 Genas	2022-177
18/05	Location wc pour les MNS au lac de Virieu le Grand pour la saison d'été	1 283,32 €	Loxam 38300 Bourgoin Jallieu	2022-181
18/05	Formation complémentaire logiciel piscine	1 444,00 €	Elisath 54850 Messein	2022-182
18/05	Achat de produits chlorilong pour la piscine	2 339,16 €	Prop Color 73000 Chambéry	2022-183
18/05	Entretien des espaces verts Port de Virignin	17 377,20 €	Chapot Philippe Paysagiste 01300 Belley	2022-184
18/05	Entretien des espaces verts de l'ex décharge des Erruts	1 386,00 €	Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-185
23/05	Prestations surveillance piscine été 2022	6 418,86 €	AGPS 01300 Belley	2022-188
31/05	Abonnement Orphéon pour le GPS - GEMAPI	2 124,00 €	STTL 69700 Givors	2022-190
01/06	Convention de dépôt d'un appareil de distribution automatique pour la piscine	A titre gratuit (Rémunération sur les boissons et confiseries)	Self Distribution Service 73370 Le Bourget du Lac	2022-161
02/06	Achat de 6 conteneurs semi enterrés pour ordures ménagères	37 440,00 €	Ecoba 69720 Saint Bonnet de Mure	2022-191
09/06	Fauchage des accotements de la ViaRhona	3 750,00 €	Berger Jardins 73310 Chanaz	2022-193
09/06	Désherbage manuel des rues de la commune de Cheignieu la Balme	1 918,75 €	Esat la Léchère 01300 Belley	2022-194
09/06	Entretien de la clim des bureaux en rdj à l'Ilot Grammont	1 905,50 €	SNEF 69500 Bron	2022-195
Mobilités				
22/04	Partenariat avec Geovelo	6 588,00 €	La compagnie des mobilités 37000 Tours	2022-147
Tourisme				
21/04	Etude sécurisation ViaRhona au niveau de la commune de Massignieu de Rives	3 480,00 €	GSM 01300 Belley	2022-140
29/04	Entretiens des itinéraires de randonnées	5 800,00 €	Les Brigades Nature Ain 01300 Belley	2022-148
29/04	Sécurisation des GRP des balcons du Valromey	5 240,00 €	Molle Fabrice 01300 Belley	2022-149
05/05	Travaux sur le pont à Glandieu	8 118,00 €	Olivier Frères 01300 Groslée St Benoit	2022-155
05/05	Travaux sur le pont à Glandieu	6 751,00 €	Joël Vuillerod 01680 Lhuis	2022-156
05/05	Refonte balisage base VTT de Belley	10 722,00 €	Atemia 73190 Challes les Eaux	2022-159
17/05	Implantation de mobilier extérieur à Soremond Virieu le Grand	1 645,92 €	ONF 01110 Hauteville Lompnes	2022-179

23/05	Prestations surveillance site de la cascade de Glandieu été 2022	9 345,60 €	AGPS 01300 Magnieu	2022-187
Communication				
22/04	Impression du magazine Tout Bugey Sud n°5	4 620,00 €	Gonnet Imprimeur 01300 Virignin	2022-145
11/05	Distribution du magazine Tout Bugey Sud n°5	4 569,59 €	La Poste Solution Business 69356 Lyon	2022-166
11/05	Création graphique du magazine Tout Bugey Sud n°5	2 287,50 €	Résonance Publique 69001 Lyon	2022-167
Economie				
15/04	Remplacement des candélabres de l'éclairage public ZA Ousson Ouest Belley	4 912,80 €	Citeos 01300 Contrevoz	2022-142
SIG				
05/05	Licence antivirus	4 183,20 €	Megao 26000 Valence	2022-158

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions présentées.**

3. Délibération : Désignation des représentants de la CCBS à la CDAC.

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération n°D-2021-09 en date du 28 janvier 2021, le conseil communautaire a désigné les représentants suivants pour représenter la CCBS à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

- Au titre de la CCBS :
 - Représentant titulaire : Myriam KELLER
 - Représentant suppléant : Marie-Hélène DESCHAMPS
- Au titre du SCOT :
 - Représentant titulaire : Franck ANDRE MASSE
 - Représentant suppléant : Philippe NARDIN

Suite à la démission de Philippe NARDIN, elle demande au conseil communautaire de désigner un suppléant au titre du SCOT.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, Marcel BANDET délégué suppléant au titre du SCOT.**

4. Délibération : Désignation des représentants de la CCBS à la SEMA.

Régis CASTIN rappelle que la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA) œuvre pour le maintien du pastoralisme dans le département. C'est une association loi 1901 dont les membres sont majoritairement des alpagistes et des représentants des collectivités territoriales.

Fin 2021, les statuts de la SEMA ont été modifiés pour prendre en compte l'émergence de nouveaux enjeux sur les espaces pastoraux et garantir une meilleure représentativité des territoires.

Il propose au conseil communautaire de désigner les représentants de la CCBS comme suit :

- Conseil d'administration :
 - Titulaire : Régis CASTIN.
 - Suppléant : Michel Charles RIERA.
- Commission de territoire Bas-Bugey / Basse vallée de l'Ain.
 - Titulaire : Régis CASTIN.
 - Suppléant : Michel Charles RIERA.
- Commission de territoire Michaille Retord colombier.
 - Titulaire : Régis CASTIN.
 - Suppléant : Michel Charles RIERA.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, les représentants désignés ci-dessus.**

5. Délibération : Convention de sponsoring avec l'Association Tour du Valromey Organisation.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS souhaite poursuivre sa stratégie autour de la marque Bugey Vélo et renforcer des partenariats avec des associations et structures porteuses d'événementiels sportifs permettant de faire rayonner le territoire.

Il propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de sponsoring avec l'Association Tour du Valromey Organisation (TVO) pour l'Ain Bugey Valromey Tour.

Le cas échéant, la convention sera signée pour une durée de 5 ans, de 2022 à 2027, avec un montant annuel de 9 000 € TTC.

Modalités de la convention de sponsoring :

- TVO accorde à Bugey Vélo, l'exclusivité pour le Maillot du meilleur Grimpeur.
- TVO associe l'image de Bugey Vélo sur les supports de communication suivants :
 - o Encart publicitaire 1/6 de page dans la brochure de la course tirée à 4500 exemplaires et distribuée aux communes, communautés de communes, commerçants et partenaires.
 - o Logo 1/2 de page sur la page partenaire maillot de notre brochure.
 - o Logo dans le supplément du Progrès spécifique Tour du Valromey.
 - o Panneaux (2.00 m x 1.00 m) avec publicité sur les barrières pour les sites arrivées.
 - o Logo sur le maillot distinctif : Face, dos, épaules et cotés (Maillot rouge à pois blanc meilleur grimpeur).
 - o Photo chaque jour du podium avec le porteur du Maillot rouge à pois blanc meilleur grimpeur dans le progrès.
 - o Logo sur le site Internet des pages partenaires et étapes.
 - o Le TVO assure la promotion de BUGEY Vélo par une mise en avant du speaker aux différents podiums départs / arrivées.
- La CCBS et son Office de tourisme pourront utiliser la mention « Partenaire Officiel ».
- Possibilité pour la CCBS et son Office de tourisme de réaliser à leur charge, une vidéo (1'30 maxi) pour leur propre compte et diffusée lors de la retransmission en direct des étapes par notre prestataire BLACKOWL sur YOUTUBE TVO et Facebook.
- La CCBS et son Office de tourisme seront invités à toutes les manifestations de promotion du TVO et à ses organisations.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la présidente à signer une convention de sponsoring avec TVO.**

6. Délibération : Demande de subvention pour l'aménagement de l'accès du hameau d'Aignoz à Ceyzérieu.

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°D-2021-65 en date du 17 juin 2022, le conseil communautaire a validé le projet d'aménagement du hameau d'Aignoz, sur la commune de Ceyzérieu, pour un coût de 361 868.60 € HT. Par cette même délibération, le conseil communautaire a autorisé la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40%, et auprès du Département de l'Ain à hauteur de 20%.

Ce hameau est la porte d'entrée de la Réserve Nationale du Marais de Lavours et le lieu d'implantation de son espace d'interprétation, la Maison du Marais.

Aujourd'hui, la fréquentation du site et la multiplicité des usages génèrent des tensions entre visiteurs et riverains. Ces tensions sont renforcées par le manque de lisibilité des zones de stationnement et de l'entrée du site, et par une utilisation confuse de la voirie.

Dans le cadre de ses compétences Voirie et Tourisme, la CCBS et la commune de Ceyzérieu travaillent sur un projet d'aménagement de la VC 10u dite "rue des Marais", avec les objectifs suivants :

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Favoriser les modes doux et le partage de l'espace en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site,
- Redonner un aspect village à Aignoz.

Ce projet constitue la première étape d'une valorisation globale du site qui sera poursuivie avec le projet de refonte de la muséographie de la Maison du Marais de Lavours.

Il demande au conseil communautaire de délibérer pour approuver le plan de financement suivant, actualisé pour tenir compte des révisions de prix des marchés :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Aménagement d'Aignoz (travaux)	258 245,60	Etat - 40%	123 692,98
Maîtrise d'œuvre	12 250,00	CD01-20%	61 846,49
Révision des prix (15%)	38 736,84	CCBS - 40%	123 692,98
TOTAL DEPENSES €HT	309 232,44	TOTAL RECETTES €HT	309 232,44

Ce nouveau plan de financement ne fait plus apparaître la participation de la commune de Ceyzérieu de façon à ce qu'elle puisse solliciter directement des subventions pour les financements la concernant.

Ce projet, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, sera programmé sur la fin d'année 2022 et l'année 2023.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT demande le coût du projet en incluant la part de la commune de Ceyzérieu. Régis CASTIN précise qu'il est de 361 000 €.

Xavier VINCENT souhaite connaître la répartition voirie/tourisme sur ce dossier, répartition qu'il avait déjà demandée lors du vote de la première délibération sans obtenir de réponse.

Régis CASTIN précise que la répartition est la suivante :

- Commune : 88 923 € HT
- CCBS voirie : 199 745 € HT
- CCBS tourisme : 58 500 € HT

Régis CASTIN rappelle que cette information avait bien été donnée dans le procès-verbal de la séance.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le nouveau plan de financement et autorise la présidente à formaliser les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.**

7. Délibération : Demande de subvention pour la signalisation de la ViaRhôna.

Afin d'assurer un guidage optimal des cyclistes, Régis CASTIN informe le conseil communautaire qu'il est impératif de mettre à jour la signalétique de la ViaRhôna sur le territoire de la CCBS, la signalétique en place aujourd'hui n'étant plus lisible et plus conforme aux nouvelles recommandations techniques.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Fournitures	14 708,56 €	Etat (DETR/DSIL) 50%	10 620,28 €
Pose	6 532,00 €	CCBS (50%)	10 620,28 €
Total	21 240,56 €	Total	21 240,56 €

Il propose au conseil communautaire d'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 50% du montant total du projet.

Le cas échéant, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, les travaux seront programmés au cours de l'année 2022.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la présidente à formaliser les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.**

8. Délibération : Demande de subvention pour la réalisation d'un siège communautaire.

Jean-Michel BERTHET rappelle que, par sa délibération n°D-2020-75 en date du 27 février 2020, le conseil communautaire a validé le programme technique fonctionnel du projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD de Belley en siège communautaire.

Pour rappel, le bâtiment présente une surface de 2 800 m² sur 5 niveaux (y compris sous-sol) sur un terrain arboré de 7 700 m² situé à proximité du centre-ville de Belley.

Le projet concerne la réhabilitation complète du bâtiment suivant les réglementations en vigueur (accessibilité, performance énergétique, sécurité incendie, ...).

La création d'une extension pour une salle de conseil communautaire figure en option.

Ce projet permettra la réhabilitation d'une friche et participera à la redynamisation du centre-ville de Belley. Le territoire sera ainsi équipé d'un centre administratif identifié et fonctionnel permettant à la CCBS d'exercer toutes ses compétences dans de bonnes conditions matérielles, tout en assurant un accueil de qualité des usagers.

Il demande au conseil communautaire d'approuver le plan de financement de cette opération et d'autoriser la présidente à solliciter toutes les subventions mobilisables et notamment l'Union européenne (FEDER), l'État (CRTE) et le conseil départemental de l'Ain.

Postes de dépenses	Dépenses € HT	Recettes € HT		%
Études	500 000	FEDER 2021-2027 (Requalification d'une friche)	1 000 000	40
Travaux	2 000 000	État CRTE (DETR)	300 000	12
		Département	100 000	4
		<i>Total subventions</i>	1 400 000	56
		Autofinancement CCBS	1 100 000	44
Total	2 500 000	Total	2 500 000	100

INTERVENTIONS :

Régis IMBERT demande si la future régie de l'eau et de l'assainissement intégrera ce nouveau siège. Jean Michel BERTHET répond par la négative. La future régie sera installée dans des locaux distincts, susceptibles d'accueillir le matériel technique nécessaire, ce qui n'est pas possible sur le site de l'ancien EHPAD.

Concernant les clauses sociales, Marie Hélène DESCHAMPS souhaite savoir si ce dispositif permettra de réserver un volume d'heures sur ce chantier à des publics en difficulté d'insertion professionnelle. Jean Michel BERTHET répond par l'affirmative, et précise que ce dispositif permet également d'obtenir des subventions complémentaires.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve, A L'UNANIMITE, le plan de financement et autorise les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.**

9. Délibération : Convention avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de parcelles dans la ZAE de Murs et Gélignieux.

Pauline GODET informe l'assemblée qu'une entreprise extérieure au territoire ayant fait part de son intérêt pour un projet d'implantation sur la Zone d'Activité « La Berle » à Murs-et-Gélignieux, l'Établissement Public Foncier (EPF) de l'Ain a été sollicité pour procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées B 1034, B 1042, B 1290, B 1366 et B 1382.

Ces parcelles avaient été acquises en 1994 par les sociétés Comatel Développement et Immomurs avec une clause de rétrocession au profit de l'intercommunalité.

Un accord a été trouvé entre l'EPF de l'Ain et ces deux sociétés conformément aux clauses prévues dans l'acte initial d'achat :

- Comatel Développement : 48 444 € décomposés comme suit :
 - o 2 €/m² pour les parcelles B 1034, B 1042 et B 1290 (8 352 m²) soit 16 704 €
 - o 20 €/m² pour la parcelle B 1366 (1587 m²) soit 31 740 €
- Immomurs : 14 180 € pour la parcelle B 1382 (709 m²), soit 20 €/m².

Elle demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer avec l'EPF une convention de portage pour une durée de 6 ans avec annuités constantes, et une convention de mise à disposition gratuite. Le cas échéant, le coût total du portage foncier sera de 3 945,31 €, et la CCBS s'engage à racheter le tènement immobilier à l'EPF de l'Ain au terme du portage de 6 années.

INTERVENTIONS :

Yvette VALLIN demande si l'EPF va acquérir ces parcelles, en lieu et place de la CCBS, puis lui revendre.

Pauline GODET précise que la CCBS sera propriétaire à l'issue du portage de 6 ans.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la présidente à signer ces conventions avec l'EPF.**

Préalablement aux délibérations concernant Trimax, Michel Charles RIERA fait un point d'avancement sur les travaux de la commission Déchets :

- Recyclerie (2 pistes en cours) :
 - o Location d'un local de stockage.
 - o Reloger la recyclerie.
- Centre de Tri (Savoie Déchets), 2 sujets :
 - o Nouveau centre de tri, nouvelle gouvernance.
 - o Extension des Consignes de TRI au 1^{er} janvier 2023.
- Biodéchets et plateformes des déchets verts :
 - o Echéance réglementaire au 1^{er} janvier 2024.
 - o Retours d'expériences des collectivités et prestataires.
 - o Prochain groupe de travail sur les plateformes communales le 6 juillet 2022.

10. Délibération : Grille tarifaire de la redevance spéciale de collecte des déchets.

Michel Charles RIERA présente la nouvelle grille de tarifications concernant la gestion des déchets du territoire de la CCBS à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Services	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2022 modifiés
Collecte et traitement camping				
Redevance spéciale camping privé à l'emplacement	23,65 €	23,65 €	23,65 €	23,65 €
Redevance spéciale camping public au chiffre d'affaire A partir de 2020, tarification à l'emplacement	23,65 €	23,65 €	23,65 €	23,65 €
Redevance spéciale Collecte "Gros Producteurs"				
Collecte sur circuit / an (forfait)	-	-	-	-
Collecte sur détour / an (forfait)	-	-	-	-
Collecte éloignée / an (forfait)	-	-	-	-
Collecte GP à la Tonne collectée	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Transfert OM et DIB / T	33,00 €	33,00 €	33,00 €	23,00 €
Traitement incinération / T	136,41 €	141,00 €	144,10 €	144,10 €
Location colonne tri avec collecte, entretien et lavage PU / an Clef GP (perte ou non restitution)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Quai de transfert				
Transfert encombrants /T	33,00 €	33,00 €	33,00 €	46,00 €
Transfert ordures ménagères collectivités / T	30,00 €	30,00 €	30,00 €	23,00 €
Traitement en incinération OM et DIB Bourgoin / T	136,41 €	141,00 €	144,10 €	144,10 €
Traitement encombrants et DIB / T	111,10 €	111,00 €	211,47 €	201,00 €
Ouverture quai de transfert en dehors des horaires / H	-	-	-	40,00 €
Déchetteries				
Traitement déchets en déchetterie / T	220,00 €	263,60 €	263,60 €	263,60 €
Passage supplémentaire de 2m3	-	79,00 €	79,00 €	79,00 €
Redevance spéciale pneu VL & moto / unité	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Redevance spéciale pneu PL + Agraire / unité	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Forfait remise en état des lieux après infraction ou dépôt sauvage identifié	75,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €

Co-compostage/ composteurs				
Traitement des végétaux hors convention / T	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Traitement des végétaux en convention / T	27,00 €	27,00 €	27,00 €	27,00 €
Participation forfaitaire achat composteur	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Collecte Papier de Bureau				
Redevance papier par bureau équipé	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Points d'apports volontaires TRIMAX				
Forfait remise en état des lieux après infraction ou dépôt sauvage identifié	75,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Forfait transport colonnes tri et OM pour manifestation pour un aller/retour	-	-	-	700,00 €

Par rapport à la tarification précédente, les modifications sont les suivantes :

- Suite à la conclusion d'un nouveau marché pour le transfert des déchets :
 - Diminution du coût de transfert des ordures ménagères (OM) et déchets industriels banaux (DIB), de 33 €/t à 23 €/t.
 - Augmentation du coût de transfert des encombrants, de 33 €/t à 46 €/t.
 - Diminution du coût de transfert des OM des collectivités, de 30 €/t à 23 €/t.
 - Diminution du coût de traitement des encombrants et DIB, de 211.47 €/t à 201 €/t.
- Nouvelles prestations :
 - Coût unitaire annuel pour la location, la collecte et l'entretien d'une colonne aérienne de tri (emballages, papier ou verre) pour les « gros producteurs » du territoire de la CCBS : 300 €
 - Coût horaire pour l'ouverture du quai de transfert en dehors de horaires d'ouverture pour les besoins de nos prestataires : 40 €.
 - Coût forfaitaire pour le transport (aller/retour) des colonnes aériennes de tri et d'ordures ménagères pour les manifestations dans les communes du territoire de la CCBS : 700 €.

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT estime que le coût forfaitaire de 700 €, pour le transport des colonnes aériennes nécessaires aux manifestations des communes, est trop élevé. Si les communes assurent directement le transport, est-ce que cela leur coûtera quelque chose ?

Michel Charles RIERA précise que cela n'aura aucun coût pour les communes qui pourront s'organiser pour le transport de ces colonnes aériennes.

Yvette VALLIN demande si les baisses générées par un nouveau marché public vont permettre également de baisser le taux de la TEOM.

Michel Charles RIERA répond par la négative, le taux de la TEOM dépend malheureusement de nombreux autres facteurs.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2022.**

11. Délibération : Rapport annuel 2021 du service TRIMAX.

Le Code général des collectivités territoriales impose de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour 2021.

Ce rapport doit recueillir l'avis de l'assemblée délibérante au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice 2021. Il doit ensuite être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres en séance publique. Ce rapport doit ensuite être mis à la disposition du public.

Michel Charles RIERA présente une synthèse de ce rapport.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITE, le rapport annuel 2021 du service TRIMAX.**

12. Délibération : Rapport annuel 2021 du service SPANC.

Le Code général des collectivités territoriales impose de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour 2021.

Ce rapport doit recueillir l'avis de l'assemblée délibérante au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice 2021. Il doit ensuite être porté à connaissance des conseils municipaux des communes membres en séance publique. Ce rapport doit ensuite être mis à la disposition du public.

Pierre COCHONAT présente une synthèse de ce rapport.

INTERVENTIONS :

Face à l'important taux de refus de contrôle, Bruno FORT demande s'il n'est pas possible d'actionner un levier réglementaire pour imposer des amendes et contraindre les usagers récalcitrants.

Pierre COCHONAT répond qu'une réflexion est en cours pour trouver des leviers dissuasifs.

Pierre BROUSSART demande si la qualité de l'eau rejetée est bien contrôlée. En effet, si le rejet est de qualité, il n'y a pas de soucis et de raisons objectifs de refus.

Pour l'avoir constaté en personne au cours de la semaine lors d'un contrôle dans sa commune, Jean-Philippe BRUN précise que c'est la conformité de l'installation qui est contrôlée et non la qualité de l'eau rejetée.

Pauline GODET confirme que le contrôle de qualité des rejets n'est pas compris dans le marché du prestataire. Les contraintes d'analyse sont très importantes et pas forcément significatives. Le postulat est donc le suivant : si l'installation n'est pas conforme, on en déduit que l'eau rejetée n'est pas conforme.

En cas de vente, Didier VINETTE rappelle qu'une mise en conformité est imposée à l'acquéreur dans un délai d'un an. Or la plupart du temps, elle n'est pas effectuée. Il convient de s'organiser pour répondre à ces obligations réglementaires et faire appliquer la loi.

Pauline GODET précise que les contrôles après vente se heurtaient à la difficulté d'avoir les coordonnées des nouveaux acquéreurs. Les notaires ne pouvaient les transmettre. La réglementation vient de changer et nous pourrions désormais accéder à ces données. Lors d'une vente, le doublement du prix du contrôle pourrait être étudié pour en garantir l'exécution.

Pour Thierry VERGAIN, il faut créer un fichier pour assurer systématiquement un contrôle au bout d'un an.

Bruno FORT demande le nombre de contrôles que doit réaliser la Sogedo.

Pierre COCHONAT répond que 135 contrôles ont été réalisés sur les 400 théoriquement prévus.

Stéphane CHRISTOPHE précise que la Sogedo a dû faire face à des problèmes internes de personnel, ces problèmes sont désormais résolus.

La Sogedo a été confrontée à un taux de refus de contrôles de 80%. Le règlement actuel permet d'appliquer une majoration de 50% pour un refus de contrôle. Il y a un travail collaboratif à envisager entre les communes et la CCBS car l'aspect pécunier et la police du maire sont des leviers pour avancer sur ce dossier.

Avec la liste des ventes désormais transmise par les notaires, la CCBS va pouvoir programmer les contrôles à un an.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, par 56 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre BROUSSART), le rapport annuel 2021 du SPANC.**

13. Délibération : Adoption du Plan de Gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant du Séran.

Pierre COCHONAT rappelle que la CCBS porte plusieurs outils visant à la préservation et la réhabilitation des milieux aquatiques ainsi que la ressource en eau, via sa compétence obligatoire GEMAPI. Le Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) est un de ces outils.

Le principe de gestion quantitative est basé sur l'équilibre entre :

- Les prélèvements et la réalimentation de la nappe ou l'alimentation du cours d'eau avec pour objectif un retour à l'équilibre de la ressource en eau.
- La demande.

- La satisfaction des besoins des milieux aquatiques et des usages 8 années sur 10 sans remettre en cause l'équilibre général de la ressource en eau.

Le PGRE et les actions retenues sur la période 2022-2026 visent à répondre aux 5 grands enjeux suivants :

- Mieux connaître l'état de la ressource et les usages.
- Optimiser les prélèvements et la gestion des ouvrages et équipements existants.
- Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource.
- Informer et sensibiliser.
- La gestion d'étiage sévère et de crise.

L'objectif ce plan d'actions est d'économiser 6% des prélèvements sur la ressource en eau soit 246 000 m³/an.

Exemple d'une action du PGRE : Equiper 25 bâtiments agricoles du territoire pour récupérer et stocker les eaux de pluie. Sur le territoire de Bugey Sud, il tombe en moyenne 550 à 850 l de pluie par an par m² de toiture soit 55 à 85 m³/an pour une toiture de 100 m².

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le PGRE et les actions retenues sur la période 2022-2026.**

14. Délibération : Répartition de la subvention politique de la ville aux partenaires retenus.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2022-46 en date du 27 février 2020, le conseil communautaire a attribué les subventions aux associations et organisme divers pour l'exercice 2022. Dans ce cadre, 8 000 € ont été budgétés pour les actions du contrat de ville

Il propose au conseil communautaire de délibérer pour subventionner les actions suivantes :

Porteur de projet	Description de l'action	Subvention
AFI/ ECRIT 01	Coordination linguistique	1 300.00 €
ATELEC	Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	1 000.00 €
Le Mur LMS	Hors les murs / trompe l'œil au sol	1 000.00 €
Fédération des centres sociaux de l'Ain	Accompagnement du Conseil citoyen	500.00 €
ADSEA	Animations et prévention primaires	3 000.00 €

Francine MARTINAT apporte les précisions nécessaires sur chaque action.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, les subventions présentées.**

15. Délibération : Convention d'accompagnement.

Avec un objectif d'optimisation des ressources fiscales, Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'autoriser la présidente à signer une convention avec l'entreprise Ecofinance pour une mission d'analyse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Le cas échéant, les honoraires d'Ecofinance, seront égaux à 45% de l'augmentation de ressources constatées, avec un montant limité à 39 900 € HT.

Dans l'hypothèse où cette mission ne dégagerait aucune optimisation, Ecofinance ne percevra aucune rémunération.

INTERVENTIONS :

Yvette VALLIN souhaite une confirmation sur l'absence de rémunération de l'entreprise au cas où cette mission ne dégagerait aucune optimisation.

Pierre ROUX confirme l'absence de rémunération sans optimisation.

André BOLON demande qui est Ecofinance.

Pierre ROUX répond que c'est une entreprise privée qui travaille avec les collectivités locales et qui fait de l'optimisation fiscale.

Pierre BROUSSART rappelle que la DGFIP peut être sollicitée pour analyser les comptes des collectivités locales.

Pierre ROUX précise qu'Ecofinance ne va pas réaliser la même mission que la DGFIP même s'ils vont travailler ensemble.

Pour Maria PILLOUD, la DGFIP propose une analyse fiscale de la collectivité alors qu'Ecofinance va faire une démarche vers les entreprises pour optimiser les déclarations de CVAE. La CCBS aura ainsi une base complémentaire de CVAE.

Florence CORNIER PICOTIN précise que l'objectif est de récupérer de la compensation auprès de l'Etat, pas de solliciter financièrement les entreprises.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature d'une convention avec Ecofinance.**

16. Délibération : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées de 2014 à mars 2022

Pierre ROUX rappelle que l'article L-5211-37 du CGCT stipule que « le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. »

Dans un souci de régularisation administrative, et de façon à donner une meilleure information sur les opérations immobilières réalisées par la CCBS, il propose au conseil communautaire d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées de 2014 à mars 2022.

Le cas échéant, ce bilan sera annexé au compte administratif.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, du bilan présenté.**

17. Délibération : Remboursement des heures de voirie aux communes pour 2021

Pierre ROUX rappelle que la CLECT, en 2015 puis en 2017 suite à la rencontre individuelle des communes, a validé l'ajustement des budgets voirie de fonctionnement et d'investissement pour vérifier la cohérence des heures de voirie déclarées et entériner les besoins exprimés de chaque commune.

Il demande au conseil communautaire de délibérer pour rembourser aux communes les soldes restants dus au titre de l'année 2021.

communes	Synthèse heures de voirie à 40€ (valorisé AC)	ANNEE 2021		
		Cumul déjà versé au titre des déclarations 2021	régularisation solde à verser	TOTAL
AMBLEON	3 200	1 680 €	1 520 €	3 200 €
ANDERT CONDON	8 000	8 000 €	- €	8 000 €
ARBOYS-EN-BUGEY	17 600	9 240 €	8 360 €	17 600 €
ARMIX				
ARTEMARE	14 000	14 000 €	- €	14 000 €
ARVIERE EN VALROMEY	23 600	16 520 €	7 080 €	23 600 €
BELLEY	180 000	126 000 €	54 000 €	180 000 €
BEON	5 200	5 200 €	- €	5 200 €
BREGNIER CORDON	24 000	4 200 €	19 800 €	24 000 €
BRENS	24 120	16 884 €	7 236 €	24 120 €
CEYZERIEU	49 120	17 192 €	31 928 €	49 120 €
CHAMPAGNE EN VALROMEY	16 720	11 704 €	5 016 €	16 720 €
CHAZEY BONS (avec Pugieu)	57 200	40 040 €	17 160 €	57 200 €
CHEIGNIEU LA BALME				
COLOMIEU	4 800	3 360 €	1 440 €	4 800 €
CONTREVOZ	18 000	12 600 €	5 400 €	18 000 €
CONZIEU	8 800	6 160 €	2 640 €	8 800 €
CRESSIN ROCHEFORT	13 120	9 184 €	3 936 €	13 120 €
CULOZ	34 160	23 912 €	10 248 €	34 160 €

CUZIEU	20 000	14 000 €	6 000 €	20 000 €
FLAXIEU				
GROSLEE SAINT BENOIT	20 040	3 507 €	16 533 €	20 040 €
HAUT VALROMEY	24 000	16 800 €	7 200 €	24 000 €
IZIEU	4 000	4 000 €	- €	4 000 €
LA BURBANCHE				
LAVOURS	2 000	1 400 €	600 €	2 000 €
MAGNIEU-SAINT CHAMP	16 000	11 200 €	4 800 €	16 000 €
MARIGNIEU				
MASSIGNIEU DE RIVES	24 000	24 000 €	- €	24 000 €
MURS GELIGNIEUX	6 000	1 050 €	4 950 €	6 000 €
PARVES ET NATTAGES	60 000	31 500 €	28 500 €	60 000 €
PEYRIEU	26 040	18 228 €	7 812 €	26 040 €
POLLIEU				
PREMEYZEL	4 800	3 360 €	1 440 €	4 800 €
ROSSILLON	6 400	6 400 €	- €	6 400 €
RUFFIEU	5 200	2 730 €	2 470 €	5 200 €
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	8 000	5 600 €	2 400 €	8 000 €
SAINT MARTIN DE BAVEL	12 000	2 100 €	9 900 €	12 000 €
TALISSIEU	4 000	4 000 €	- €	4 000 €
VALROMEY SUR SERAN	68 400	11 970 €	56 430 €	68 400 €
VIRIEU LE GRAND	16 000	11 200 €	4 800 €	16 000 €
VIRIGNIN	28 000	19 600 €	8 400 €	28 000 €
VONGNES				
	856 520	518 521 €	337 999 €	856 520 €

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT fait un état d'un compte rendu de commission relatant des abus sur cette question. Qu'est-ce qui va être mis en place pour limiter ces abus s'ils existent ?

Jean Michel BERTHET précise qu'un groupe de travail a été mis en place et œuvre actuellement sur ce sujet. Ses propositions seront présentées à la commission voirie.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, le tableau de remboursements présenté ci-dessus.**

18. Délibération : Chambre régionale des comptes - rapport d'observations définitives sur les exercices 2014 et suivants

Pauline GODET rappelle que la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la CCBS pour les exercices 2014 et suivants.

Le contrôle a été engagé par courrier du 3 décembre 2020 adressé à Pauline GODET, présidente en fonctions. Il a été notifié le 11 janvier 2021 à René VUILLEROD, ancien ordonnateur, président de l'établissement pour la période sous revue de janvier 2014 à juin 2020.

Le comptable en fonction, Pascal BENIER, a également été informé le 3 décembre 2020 de l'ouverture du contrôle.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La gouvernance, notamment le fonctionnement des instances et services de l'établissement, et l'exercice effectif des compétences de l'EPCI,
- La fiabilité des comptes et la situation financière de l'EPCI, mise en perspective avec les équilibres financiers au sein du territoire intercommunal,
- La gestion des ressources humaines,
- La commande publique.

L'entretien de fin de contrôle prévu par l'article L. 243-1 alinéa 1 du Code des juridictions financières a eu lieu le 26 août 2021 avec Pauline GODET, actuelle présidente, et d'autre part avec René VUILLEROD, ancien président.

Lors de sa séance du 16 septembre 2021, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 4 novembre 2021 à Pauline GODET et à René VUILLEROD, prédécesseur sur la période contrôlée, ainsi que, pour celles les concernant, à Thierry GUITTET, maire de la commune de Magnieu,

et M. le directeur départemental des finances publiques de l'Ain, personnes nominativement ou explicitement mises en cause.

Les réponses suivantes ont été enregistrées au greffe de la chambre :

- Le 17 janvier 2022 pour Pauline GODET,
- Le 14 janvier 2022 pour René VUILLEROD, par courrier électronique,
- Le 23 décembre 2021 pour Thierry GUITTET.

Le directeur départemental des finances publiques de l'Ain n'a pas adressé de réponse.

Après avoir examiné les réponses écrites et procédé aux auditions demandées, la chambre, lors de sa séance du 3 février 2022, a arrêté son rapport d'observations définitives qui est joint dans son intégralité en annexe de la présente note.

La Chambre régionale des comptes a formulé les recommandations suivantes :

- Recommandation n°1 : Préciser les critères de détermination du montant des subventions allouées à l'office de tourisme et un cadrage annuel, et rendre compte chaque année de l'ensemble des financements alloués, tenant compte des subventions en nature.
- Recommandation n°2 : Développer la mutualisation des services à l'échelle intercommunale, dans le cadre notamment d'un schéma de mutualisation.
- Recommandation n°3 : Formaliser un bilan financier du coût des charges transférées depuis 2014, tenant compte des charges financières et des charges annexes induites, notamment s'agissant des fonctions support.
- Recommandation n°4 : Élaborer un pacte financier et fiscal visant à la fois une neutralisation progressive des corrections des écarts de taux de fiscalité ménages ayant préexisté à la fusion en 2014 et à introduire un mécanisme de solidarité financière à l'échelle du territoire.
- Recommandation n°5 : Élaborer une stratégie financière permettant, à court terme, de réduire le niveau du fonds de roulement dans des proportions permettant d'assurer un niveau de trésorerie cohérent avec le besoin lié à son activité.
- Recommandation n°6 : Définir, conjointement entre le service commande publique et les différents services prescripteurs à l'origine du besoin, une méthodologie et des objectifs communs en matière d'analyse de la qualité des offres, y compris, sous une forme adaptée, pour les achats d'un montant inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence préalables.

L'article L.243-6 du Code des juridictions financières fait obligation à l'exécutif de communiquer à l'assemblée délibérante, dès sa plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes en vue d'un débat en conseil communautaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes et de débattre des observations définitives formulées.

INTERVENTIONS :

Concernant la CLECT, Marc GUILLAND informe l'assemblée que 98% des données ont été compilées pour le rapport quinquennal sur les AC. Le travail sera finalisé en septembre puis présenté ensuite en commission.

Dimitri LAHUERTA rappelle que Belley est également suivie par la CRC, et qu'il convient de prendre au sérieux les recommandations formulées.

Le nouvel exécutif travaille dans le bon ordre : d'abord le projet de territoire puis viendra le temps du pacte fiscal et financier. Contrairement au mandat précédent, avec de nombreuses réunions inutiles, il faut faire simple, efficace, pour que cela rapporte à tous.

La mutualisation est essentielle et nécessaire. Le processus initié avec la « secrétaire de mairie itinérante » est intéressant. Mais il faut aller plus vite, plus loin notamment dans les systèmes informatiques et les achats. L'achat public est la clef pour faire de vraies économies d'échelle.

Il faut « staffer » la communauté de communes et renforcer le service financier pour optimiser le fonctionnement de la CCBS.

Suite au refus du pacte fiscal et financier lors du mandat précédent, Bruno FORT souhaite savoir si l'unanimité reste de mise pour l'adoption éventuelle d'un nouveau pacte.

Pauline GODET répond par l'affirmative. Elle espère que le projet de territoire apportera du sens et de la sérénité. Les discussions devraient être plus constructives désormais surtout dans un contexte économique différent. Aujourd'hui, toutes les communes doivent faire des économies.

De plus, la CRC en fait aujourd'hui une de ses principales recommandations, c'est donc indispensable pour notre territoire de le prendre en compte. L'objectif est donc d'avancer sur un pacte financier et fiscal, de façon constructive, avec pédagogie, en confiance, pour optimiser nos ressources respectives dans une relation gagnant/gagnant. Il sera nécessaire de rendre compte à la CRC de nos travaux sur ce sujet.

Concernant la mutualisation, l'idée est de bien se structurer pour être plus efficace, et pouvoir proposer des services aux communes. C'est ce que nous venons de faire à titre d'exemple pour notre service marchés publics.

Suite aux recommandations de la CRC, Florence RAVIER PICOTIN précise qu'un travail est en cours pour bâtir un nouveau projet d'administration. L'objectif est d'être en capacité de faire des propositions d'organisation dès la rentrée afin de mieux armer les services de la CCBS et de pouvoir aider les communes.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, du rapport de la Chambre régionale des comptes.**

19. Délibération : Tableau des emplois

Pauline GODET demande au conseil communautaire de se prononcer sur le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS, qui présente les modifications suivantes à compter du 1^{er} mai 2022 :

- **POLE FINANCE ET MARCHES PUBLICS**
 - o **Service comptabilité - finance :**
 - Suppression du poste d'adjoint au responsable du service comptable.
 - Suppression du poste assistant(e) comptable.
 - Modification du poste d'assistant(e) comptable (catégorie C) en « non pourvu.

- **POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT**
 - o **Futur service eau et assainissement :**
 - Suppression du poste de chargé de mission préparation et suivi financier du transfert eau et assainissement.
 - o **Service piscine :**
 - Création d'un poste de maitre-nageur à temps complet sur le cadre d'emplois des éducateurs des APS.
 - Modification du poste d'opérateur des activités physiques en le faisant évoluer vers le cadre d'emploi des éducateurs des activités physique.
 - Création d'un poste à temps non complet 25h de maitre-nageur sur le cadre d'emplois des éducateurs des APS.
 - Création d'un poste d'adjoint technique à 17h30.
 - Création d'un poste à temps plein à 35h sur la cadre d'emplois des adjoints techniques.

- **POLE DEVELOPEMENT**
 - Création d'un poste de référent (e)/assistant(e)/coordinateur administratif polyvalent à temps plein 35h (mutation interne).

- **Planification et aménagement de l'espace :**
 - Sur le poste de responsable : ajout du cadre emploi de rédacteur.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, les modifications du tableau des emplois.**

20. Délibération : Composition du Comité Social Territorial.

Pauline GODET informe l'assemblée que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, a instauré une nouvelle instance consultative unique dans la fonction publique territoriale, le Comité Social Territorial (CST), née de la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans chaque collectivité employant au moins 50 agents.

Elle propose au conseil communautaire de déterminer comme suit le nombre de représentants du personnel (composition identique au précédent CHSCT) :

- Titulaire : 3
- Suppléant : 3

➤ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, la composition du CST.

TOUR DE TABLE

Pauline GODET informe l'assemblée de la démission de Gérald CUEILLE de ses fonctions. Elle relaye son message de sympathie et d'amitié formulé à l'égard des conseillers communautaires. Il est remplacé par Régis IMBERT qui assiste à la réunion de ce soir.

Une conférence des maires se déroulera le jeudi 7 juillet à 17h30 à Actipole. A l'ordre du jour : projet de territoire, étude sur les flux, et présentation du service de secrétaire de mairie itinérante. Sur ce dernier sujet, les communes qui sont intéressées mais qui n'auraient pas encore répondu sont invitées à le faire.

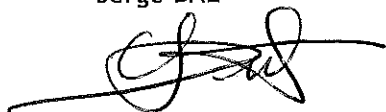
Concernant l'eau et l'assainissement, pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, il convient de transmettre la mise à jour des inventaires, des actifs, les amortissements, les données budgétaires et tarifaires de l'eau 2021, et de faire approuver la charte de transfert.

Les communes qui sont intéressées pour mutualiser le travail d'élaboration du document unique doivent se faire connaître.

Le prochain conseil communautaire est fixé au 8 septembre prochain.

La séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance,
Serge BAL



La présidente,
Pauline GODET

